



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTE, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique		X	Mme LE CHEVANTON
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn		X	Mme PEREIRA
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	M. DEVULDER
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie	X		
WESTE Michel	X		

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Monsieur Nicolas DEVULDER se propose pour être le secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEVULDER

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour une nouvelle délibération :

- Acceptation de l'adhésion des communautés de communes du clermontois et du pays de Valois au syndicat d'énergie de l'Oise

Les membres présents acceptent d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

1. **Adoption du dernier procès-verbal (delib 2023-001)**

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a reçu un exemplaire du compte rendu de la séance du 24 octobre dernier. Aucune remarque est apportée au sujet de ces comptes rendus. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 2 voix contre (Mme BLANGY, M. BLANCHET), treize Pour

2. Acceptation chèques sinistres (delib 2023-002)

La commune de Cambronne les Clermont vient de recevoir deux chèques de remboursement de sinistres ; le premier d'un montant de 3184 euros qui correspond au sinistre candélabre/camion du 16 septembre 2022, le second pour le sinistre cimetière portail pilier du 19 avril 2021 d'un montant de 9486 euros.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent ces deux remboursements.

3. ILEP Acceptation budget 2023 (delib 2023-003)

L'ILEP présente le budget 2023 avec les augmentations prévisionnelles de coûts pour cette année. La participation de la commune est estimée à près de 70 000 euros, Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme 72 000 euros en prévision de risques de nouvelles augmentations au cours de l'année 2023.

Les membres du Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions (Mme BLANGY, M. BLANCHET) :

- Approuvent ce budget prévisionnel 2023 de l'ILEP
- Décident d'inscrire cette somme de 72 000 euros au budget 2023 de la commune à l'article 62878

4. ILEP avenant n°3 (délib 2023-004)

Pour donner suite à la présentation du budget 2023 de l'ILEP et de son acceptation par le conseil municipal, le contrat signé pour la période de janvier 2021 à décembre 2025 doit faire l'objet d'un nouvel avenant.

Les membres du Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions (Mme BLANGY, M. BLANCHET) :

- Acceptent l'avenant n°3
- Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

5. CDG 60 - convention mise à disposition de personnel contractuel (délib 2023-005)

La commune a déjà signé cette convention pour la mise à disposition de personnel contractuel pour le secrétariat de mairie. Aujourd'hui, nous devons élargir le champ des personnes concernées. Cette convention permettra de palier à l'absence de personnel quelques soit sa fonction, sa catégorie.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent cette convention avec le CDG 60
- Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier

6. Vidéo Protection DETR (délib 2023-006)

En 2022, la commune a présenté ce dossier auprès de la DETR et du CD60. Un arrêté d'attribution provenant du conseil départemental a été accordé pour un montant de

14 040 euros. Du côté de la DETR, le dossier était éligible mais n'a pas été retenu pour 2022. Nous proposons de redéposer ce même dossier auprès de la DETR pour 2023.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1. Décident de représenter ce dossier auprès de la DETR dans les mêmes conditions qu'en 2022.
2. Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

7. Voirie 2023 CD 60 (délib 2023-007)

La commune, en 2022, a fait un gros travail sur la voirie. Cependant, des espaces restent à régulariser dans différentes rues de la commune. Il vous est proposé d'inscrire au budget la somme de 65 000 euros TTC et de solliciter le Conseil départemental de l'Oise :

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour les travaux de voirie selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : Voirie 2023
Montant des travaux : 54 167.00 H.T.

Financement :

CD 60	18 416.78 €	soit 34%
Fonds de concours CCPC	17 875.11 €	soit (50% du reste à charge)
Commune	17 875.11 €	soit (50% du reste à charge)
TOTAL H.T.	54 167.00 €	soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

8. Voirie 2023 – Fonds de concours CCPC (delib 2023-008)

La commune, en 2022, a fait un gros travail sur la voirie. Cependant, des espaces restent à régulariser dans différentes rues de la commune. Il vous est proposé d'inscrire au budget la somme de 65 000 euros TTC et de solliciter le Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois :

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois pour les travaux de voirie selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,

Nature de l'opération : Voirie 2023
Montant des travaux : 54 167.00 H.T.

Financement :

CD 60	18 416.78 €	soit 34%
Fonds de concours CCPC	17 875.11 €	soit (50% du reste à charge)
Commune	17 875.11 €	soit (50% du reste à charge)
 TOTAL H.T.	 54 167.00 €	 soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

9. Bâtiment scolaire - CD 60 (delib 2023-009)

Voilà près de deux ans que le groupe scolaire a été réhabilité avec notamment l'aide financière du département. Cependant, les enseignants de l'école élémentaire constatent qu'il n'est pas possible de travailler en classe les jours ensoleillés, les tableaux numériques sont illisibles, et la luminosité gênent beaucoup le regard et la perception des enfants.

Pour cette année 2023, il est prévu d'installer 12 stores pro screen qui permettraient de remédier à ces problèmes.

La commune sollicite le conseil départemental pour la réalisation de ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour l'installation de stores dans les bâtiments scolaires selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : Installation de stores dans les bâtiments scolaires
Montant des travaux : 21 294.48 H.T.

Financement :

• DETR (aménagement locaux scolaires)	9 582.52 €	soit 45 %
• CD 60	7 240.12 €	soit 34%
• Fonds de concours CCPC	2 235.92 €	soit (50% du reste à charge)
• Commune	2 235.92 €	soit (50% du reste à charge)

TOTAL H.T.	21 294.48 €	soit 100%
------------	-------------	-----------

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

10 - Bâtiment scolaire DETR (delib 2023-10)

Voilà près de deux ans que le groupe scolaire a été réhabilité avec notamment l'aide financière du département. Cependant, les enseignants constatent qu'il n'est pas possible de travailler en classe les jours ensoleillés, les tableaux numériques sont illisibles, et la luminosité gêne beaucoup le regard et la perception des enfants.

Pour cette année 2023, il est prévu d'installer 12 stores pro screen qui permettraient de remédier à ces problèmes.

La commune sollicite la DETR pour la réalisation de ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de solliciter la DETR pour l'installation de stores dans les bâtiments scolaires selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : Installation de stores dans les bâtiments scolaires
Montant des travaux : 21 294.48 H.T.

Financement :

• DETR (aménagement locaux scolaires)	9 582.52 €	soit 45 %
• CD 60	7 240.12 €	soit 34%
• Fonds de concours CCPC	2 235.92 €	soit (50% du reste à charge)
• Commune	2 235.92 €	soit (50% du reste à charge)

TOTAL H.T. 21 294.48 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

11 - Bâtiment scolaire Fonds de concours CCPC (delib 2023-11)

Voilà près de deux ans que le groupe scolaire a été réhabilité avec notamment l'aide financière du département. Cependant, les enseignants constatent qu'il n'est pas possible de travailler en classe les jours ensoleillés, les tableaux numériques sont illisibles, et la luminosité gêne beaucoup le regard et la perception des enfants.

Pour cette année 2023, il est prévu d'installer 12 stores pro screen qui permettraient de remédier à ces problèmes.

La commune sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois pour la réalisation de ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois pour l'installation de stores dans les bâtiments scolaires selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : Installation de stores dans les bâtiments scolaires
Montant des travaux : 21 294.48 H.T.

Financement :

- | | | |
|---------------------------------------|------------|------------------------------|
| • DETR (aménagement locaux scolaires) | 9 582.52 € | soit 45 % |
| • CD 60 | 7 240.12 € | soit 34% |
| • Fonds de concours CCPC (charge) | 2 235.92 € | soit (50% du reste à charge) |
| • Commune (charge) | 2 235.92 € | soit (50% du reste à charge) |

TOTAL H.T. 21 294.48 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

12 – Atelier Technique – CD 60 (delib 2023-12)

L'atelier municipal est actuellement un gouffre énergétique, il doit être adapté aux normes d'accès pour les PMR, répondre aux exigences des mises aux normes électriques, sanitaires et offrir aux employés un point d'eau avec sanitaire.

Il est proposé aux membres du Conseil de la commune de solliciter le conseil départemental pour la réalisation de ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal décident 11 voix Pour, 2 voix Contre (Mme BLANGY, M. BLANCHET), 2 Abstentions (M. WESTE, Mme LE CHEVANTON) de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour la rénovation des ateliers techniques de la commune selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : rénovation des ateliers techniques de la commune
Montant des travaux : 70 718.25 H.T.

Financement :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------|------------------------------|
| • DETR (aménagement locaux publics) | 28 287.30 € | soit 40 % |
| • CD 60 | 24 044.211 € | soit 34% |
| • Fonds de concours CCPC (charge) | 9 193.37 € | soit (50% du reste à charge) |
| • Commune (charge) | 9 193.37 € | soit (50% du reste à charge) |

TOTAL H.T. 70 718.25 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

13 – Atelier Technique – DETR (delib 2023-13)

L'atelier municipal est actuellement un gouffre énergétique, il doit être adapté aux normes d'accès pour les PMR, répondre aux exigences des mises aux normes électriques, sanitaires et offrir aux employés un point d'eau avec sanitaire.

Il est proposé aux membres du Conseil de la commune de solliciter la DETR pour la réalisation de ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal décident 11 voix Pour, 2 voix Contre (Mme BLANGY, M. BLANCHET), 2 Abstentions (M. WESTE, Mme LE CHEVANTON) de solliciter la DETR pour la rénovation des ateliers techniques de la commune selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : rénovation des ateliers techniques de la commune
Montant des travaux : 70 718.25 H.T.

Financement :

• DETR (aménagement locaux publics)	28 287.30 €	soit 40 %
• CD 60	24 044.211 €	soit 34%
• Fonds de concours CCPC charge)	9 193.37 €	soit (50% du reste à
• Commune charge)	9 193.37 €	soit (50% du reste à
TOTAL H.T.	70 718.25 €	soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

14– Atelier Technique – Fonds de concours CCPC (delib 2023-14)

L'atelier municipal est actuellement un gouffre énergétique, il doit être adapté aux normes d'accès pour les PMR, répondre aux exigences des mises aux normes électriques, sanitaires et offrir aux employés un point d'eau avec sanitaire.

Il est proposé aux membres du Conseil de la commune de solliciter le Fonds de concours de la CCPC pour la réalisation de ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal décident 11 voix Pour, 2 voix Contre (Mme BLANGY, M. BLANCHET), 2 Abstentions (M. WESTE, Mme LE CHEVANTON) de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois

pour la rénovation des ateliers techniques de la commune selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : rénovation des ateliers techniques de la commune
Montant des travaux : 70 718.25 H.T.

Financement :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------|------------------------------|
| • DETR (aménagement locaux publics) | 28 287.30 € | soit 40 % |
| • CD 60 | 24 044.211 € | soit 34% |
| • Fonds de concours CCPC | 9 193.37 € | soit (50% du reste à charge) |
| • Commune | 9 193.37 € | soit (50% du reste à charge) |

TOTAL H.T. 70 718.25 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

15- Cimetière – Reprise des concessions – CD60 (delib 2023-15)

La commune envisage d'effectuer la reprise de concessions au cimetière. Une première approche fait état d'environ 60 concessions à reprendre. La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est très longue et fait l'objet de recherches minutieuses, la moindre erreur ou omission soit sur la forme ou en termes de délais peut rendre caduque la démarche. Dans un premier temps il est proposé de confier ce travail à une société qui se propose de reprendre administrativement les concessions réputées en état d'abandon. Dans un second temps, il sera fait appel à une société de pompes funèbres pour enlever les pierres,

Il est proposé aux membres du Conseil de la commune de solliciter le conseil départemental pour la réalisation de cette procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour la réalisation de cette procédure de reprise de concessions en état d'abandon selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023,
Nature de l'opération : procédure de reprise de concessions en état d'abandon
Montant des travaux : 8 525.00 H.T.

Financement :

CD 60	2 898.50 €	soit 34 %
Commune	5 626.50 €	soit 66 %
TOTAL H.T.	8 525.00 €	soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

16 Adhésion des communautés de communes du Clermontois et du pays de Valois au syndicat d'énergie de l'Oise (delib 2023-16)

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes du Clermontois par délibération du 10 octobre 2022 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) », que la communauté du Pays de Valois par délibération du 29 septembre 2022 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le comité syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la communauté de communes du Clermontois et de la communauté du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé, Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent l'adhésion de la communauté de communes du Clermontois et de la communauté du Pays de Valois au SE60.

N'ayant plus d'information, ni de questions Monsieur le Maire lève la séance à 21H07

Le Maire,
Christophe GATTÉ

